



GPEC **(Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)**

Jeudi 21 septembre 2017

Au terme de plusieurs mois de discussion entre les organisations syndicales et la Direction, les dernières modifications ont été apportées au projet d'accord qui sera soumis prochainement à signature.

Cet accord permet d'anticiper l'évolution des emplois et des compétences par rapport aux besoins de l'entreprise et des évolutions technologiques, démographiques, économiques et écologiques.

Pour les salarié(e)s, la GPEC est un outil permettant d'aborder leur parcours professionnel de façon active dans l'objectif d'enrichir leurs compétences, en disposant des informations et des outils nécessaires (formations, ...).

Ainsi, une commission « cohérence intitulé d'emploi / coeff / statut » a été créée afin d'améliorer la gestion des compétences en s'assurant que chaque salarié ait l'intitulé exact de son métier avec son coefficient d'entrée et de sortie.

De plus, pour mieux appréhender son parcours professionnel, un passeport formation sera mis en place pour que chaque salarié soit acteur de sa carrière professionnelle en complétant ses connaissances, ses compétences, ses aptitudes et ses acquis professionnels.

Les entretiens annuels d'évaluation prendront plus d'importance puisqu'ils permettront d'intégrer le bilan des actions (formations, certifications, ...), ainsi que les aspirations professionnelles ou le plan de développement (compétences recherchées, ...).

D'autres outils seront développés pour faciliter le développement des compétences (bilan de compétences, matrice de polyvalence, ...), tout comme l'information permettant des formations tout au long de sa carrière professionnelle (CPF, CIF, VAE, ...).

Dans la continuité de l'accord du contrat de génération, le tutorat sera renforcé et proposé en priorité aux salariés de plus de 45 ans pour qu'ils puissent dispenser leurs connaissances et leurs compétences aux nouveaux embauchés ou aux salariés souhaitant développer leurs acquis.

Enfin, l'alternance sera également renforcée afin d'insérer des jeunes en leur permettant d'acquérir une qualification et en développant leur employabilité.

Le SNI-UNSA est plutôt satisfait des avancées apportées à ce dossier complexe qu'il soutient activement depuis 2008.

Nous serons donc signataires de cet accord afin de continuer à nous impliquer dans le suivi des actions mises en place.